



REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION

DU

CONSEIL MUNICIPAL

(art L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de NEUFCHÉF (Moselle) se réunira, en séance ordinaire, le **mardi 23 septembre 2025 à 20 heures, en Mairie.**

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2025
2. CAVF - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est
3. CAVF – Rapport d'activités 2024
4. Trame Verte et bleue
5. Convention communale de coordination de la Police Municipale de Neufchef/Ranguevaux et la gendarmerie nationale
6. SCOTAT – Avis consultatif préalable à l'ouverture de l'enquête publique
7. Avis sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUIH) élaboré par la C.C. ORNE LORRAINE CONFLUENCES
8. Signature d'une convention avec l'ATIP 67 pour l'externalisation de la gestion de la paie et des indemnités des élus
9. Plan de protection de l'atmosphère des trois Vallées : consultation des 106 communes, 7 EPCI et acteurs partenaires du plan sur le volet chauffage au bois
10. Vente d'un bien communal – 62 Rue de Hayange
11. Vente d'une bande de terrain communal
12. Convention de partenariat 2026 avec le NEST
13. Subvention exceptionnelle à l'association Douceur de Vivre
14. Don opération « Adoptez une chandelle » - AMOMFERLOR
15. Décisions et Informations

Fait à Neufchef, le 19 septembre 2025

Le Maire



Charlotte LAMBOUR